

Fondation de sociétés

Journaliser les écritures suivantes, de la manière la plus précise possible. (révisions pour le certificat de comptable)

Exercice 1

Fondation d'une SA, au capital souscrit de CHF 200'000.-, libéré en intégralité par l'apport de mobilier (CHF 40'000.-), véhicules (CHF 30'000.-), et le reste à la banque. La banque prélève 0.1% de commission, prendre en compte le droit de timbre et les frais de notaires de CHF 4'000.-, réglés immédiatement.

Exercice 2

Fondation d'une SARL, au capital souscrit de CHF 20'000.-, avec une prime de CHF 10'000.-. Le montant est libéré par l'apport de créances (CHF 12'000.- reprises pour CHF 10'000.-), d'un véhicule (précédente valeur comptable de CHF 40'000.-, estimé CHF 28'000.- par l'expert évaluateur). Ainsi que par la remise d'argent sur un compte de consignation bancaire, pour le solde. La banque prélève ½ % de commission, le registre du commerce CHF 900.- et le notaire CHF 4'500.-.

Exercice 3

Fondation d'une SA. Capital souscrit de CHF 4'000'000.-, avec prime de 10%. Le capital est libéré pour moitié. La libération se fait par l'apport des postes suivants :

- Véhicules : valeur de CHF 45'000.-, repris pour CHF 40'000.-
- Créances clients : valeur de CHF 120'000.-, repris pour 80% de leur valeur.
- Machines : valeur de CHF 50'000.-, repris avec une plus-value de 10%.
- Immeuble locatif, valeur de CHF 1'500'000.-, repris pour sa valeur comptable. Prendre en compte le loyer du mois suivant, CHF 2'000.-, déjà encaissé par le précédent propriétaire et l'assurance RC qui a été payée pour toute l'année. (montant à corriger de CHF 12'000.-).
- Une dette fournisseur de CHF 20'000.- est également reprise.

Le solde est viré par virement bancaire auprès de la Banque Migros. Il faut prendre en compte les frais suivants :

- Notaire : CHF 10'000.-
- Banque : 0,4% sur les encaissements et 0,01% sur le capital souscrit.

Exercice 4

Journaliser la fondation d'une SA avec le capital suivant :

- 2'000'000.- de capital-participation, sans prime.
- 2'000'000.- de capital-action, libéré pour 60%, avec une prime de 10%.

Les apports sont effectués sous forme de virement bancaire sur un compte de consignation (la banque retient 0.3% sur les encaissements). Le notaire encaisse CHF 20'000.- dans l'opération et le registre du commerce CHF 1'500.-.